



**Carrefours de l'innovation
agronomique**

➤ Les enjeux des innovations organisationnelles et institutionnelles pour la transition agroécologique des systèmes agri-alimentaires

Alban THOMAS, INRAE

28 mars 2024 – VetAgroSup Clermont-Ferrand

> De nombreuses questions posées

- Qu'est-ce que l'innovation ?
- Qu'est-ce que l'agroécologie ?
- L'innovation : quelle finalité en agroécologie ?
- Place des innovations organisationnelles et institutionnelles dans la transition ?
- Des exemples concrets ?
- Quelles conditions pour des innovations transposables ?
- Sans oublier : la place et la nature de la recherche !

➤ Plan de la présentation



1. Quelques définitions :
 - a. l'agroécologie
 - b. les innovations organisationnelles
 - c. les innovations institutionnelles
2. L'intersection agroécologie – innovations
3. Exemple 1 : la transition agroécologie et le marché
4. Exemple 2 : la restauration collective en faveur de l'agroécologie

➤ Quelques définitions : l'agroécologie (AE)

- Aider à concevoir des modes de production qui reposent sur l'utilisation des principes et concepts issus de l'écologie :
 - Moindre dépendance aux intrants (ressources fossiles, nutriments, pesticides, eau) : limiter les impacts négatifs.
 - Plus grande capacité de résilience face au changement climatique, à la volatilité des prix agricoles et alimentaires.
 - Renforcement des services écosystémiques fournis par les agrosystèmes : approvisionnement, régulations environnementales.
- Mettre à profit les « vertus » de la diversité
 - plutôt que de viser la simplification et l'homogénéisation.
- Repenser l'ensemble des systèmes agri-alimentaires
 - afin de favoriser les transitions vers des systèmes alimentaires durables.

> Principes de l'AE pour la durabilité des systèmes agroalimentaires

Les « 10 éléments de l'Agroécologie » publiés par la FAO en 2020



**Co-création
et partage des
connaissances**



**Culture et
traditions
alimentaires**



Diversité



**Économie
circulaire et
solidaire**



Effizienz



**Gouvernance
responsable**



Recyclage



Résilience



Synergies



**Valeurs
humaines
et sociales**

<https://www.fao.org/agroecology/overview/10-elements/fr/>

L'agroécologie (AE) : définitions, opérationnalisation

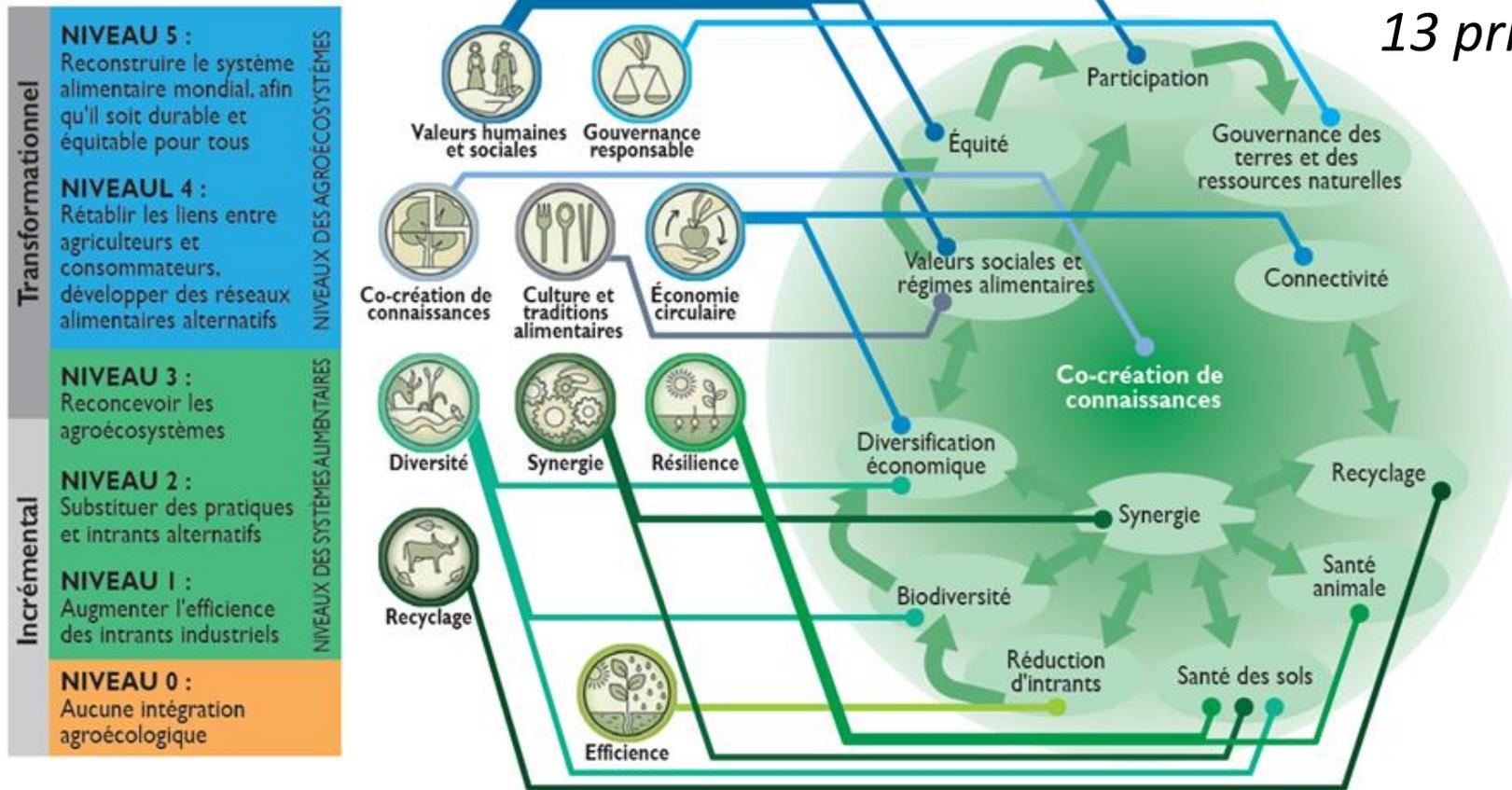
6 niveaux

Les 5 niveaux de Gliessman

Les 10 éléments de la FAO

Les 13 principes du HLPE

13 principes

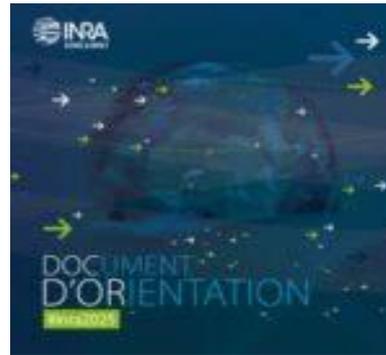


Liens entre les 5 niveaux de transition des systèmes alimentaires de Gliessman (2016), les 10 éléments de la FAO (2018) et les 13 principes du HLPE (2019).

INRAE

Et en France ?

Des publications
scientifiques
récentes

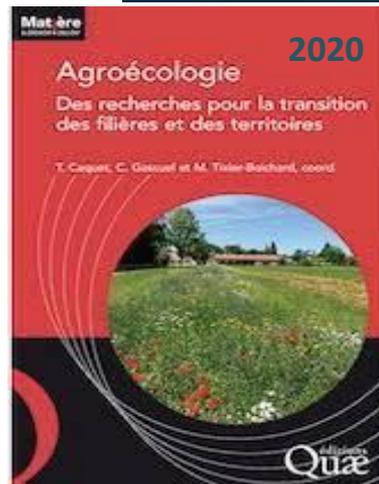


Document d'orientation INRAE 2030

« Accélérer les transitions agroécologique et alimentaire. Une transformation systémique, de la production à la consommation, en intégrant les enjeux économiques et



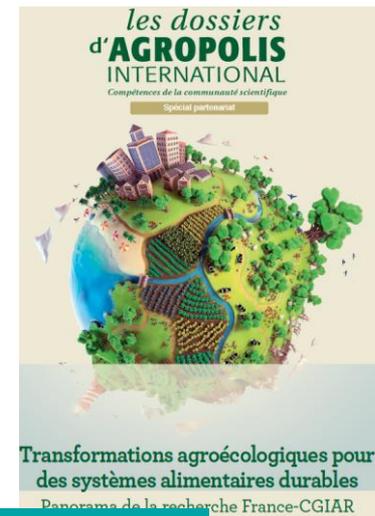
2019



2020



2020



2022

Loi de modernisation agricole de 2014 :

- ✓ Reprise de principes AE
- ✓ Logique d'accompagnement à la transition par co-construction des connaissances

> L'agroécologie : une nouvelle version de l'agriculture durable ?

- Divergences autour des pratiques admissibles :
 - agriculture de conservation des sols,
 - agriculture écologiquement intensive,
 - agriculture paysanne, etc.
- Un frein à une plus grande appropriation sociale :
 - Définition encore polysémique et incertaine de l'AE,
 - jugée soit trop politique soit trop technique par les agriculteurs
- L'AE : un horizon d'attente intégrant revendications militantes, expérimentations, recherche d'un nouveau paradigme scientifique
- Des tentatives non-encore stabilisées de définition (loi agricole du 13 octobre 2014), mais pas encore de cahier des charges précis comme en bio
- L'AE pourrait dans l'idéal représenter l'intérêt général des politiques agricoles, leur gage de résilience et de durabilité.

> Quelques définitions : les innovations organisationnelles / institutionnelles

- **Innovation** : mise en marché d'une invention et/ou son intégration dans un milieu social
- « Articulation entre deux univers : celui de la découverte ... et de la logique de marché et/ou d'usage social, qui représente le moyen de tirer profit des inventions » (Alter, 2000).
- **Quatre formes d'innovation** : de produit, de procédé, de marketing et d'organisation (cf. Manuel d'Oslo, OCDE)
- Exemple de processus d'innovation : Adoption d'une invention dans une filière agricole (phase « incitative »), puis appropriation et enfin institutionnalisation
- **Processus complet** d'innovation : phase 1. Conception et 2. Diffusion/Adoption
- L'innovation « non-technologique » (sociale, organisationnelle, institutionnelle) peut intervenir dans ces deux étapes
- Répond au **besoin d'accompagner les ruptures** des innovations technologiques

➤ Les innovations organisationnelles

- Portent sur les relations économiques et sociales entre acteurs au sein de systèmes alimentaires (entre producteurs, entre producteurs et consommateurs)
- **Exemples d'innovation organisationnelle** (Manuel d'Oslo, OCDE)
 - Adoption de techniques avancées de gestion (gestion de la qualité totale, service de qualité totale) ;
 - Modification importante des structures organisationnelles ;
 - Adoption d'orientations stratégiques entièrement nouvelles ou modification sensible des orientations stratégiques d'une l'entreprise
- **Exemples dans les systèmes agricoles et alimentaires :**
 - Nouveaux circuits d'approvisionnement des consommateurs (e.g., adoption de technologies numériques)
 - Mise à disposition de données d'observation sur l'état des cultures et la météo
 - Dispositifs de certification des produits agricoles ou alimentaires via des cahiers des charges multicritères.

➤ Les innovations institutionnelles

- **Hargrave et Van de Ven (2006)** : « De nouvelles règles et modes d'organisation des relations entre les différents acteurs au sein d'un système. Ces innovations se produisent lorsque les acteurs et les organisations se mobilisent de façon stratégique via des réseaux, de façon à reformer ou remplacer les institutions en place. Elles aident à redéfinir des pratiques soutenables et relier des acteurs des systèmes alimentaires qui n'avaient pas l'habitude de coopérer ».
- **Berriet-Sollic (2011)** : « Elles sont en général dans le champ de l'intervention publique, portent sur le contenu des dispositifs mis en œuvre et leur organisation par les acteurs locaux ».
- **Th. Delpeuch (2016)** : « Une innovation institutionnelle peut ainsi être définie comme le processus d'action collective par lequel un nouvel arrangement institutionnel est introduit dans un système social spécifique. »
- **Exemple d'innovation institutionnelle** : environnement réglementaire adapté par une région pour adapter des politiques européennes ou nationales aux besoins d'un territoire.

- L'AE renouvelle les relations entre acteurs des systèmes alimentaires
- Enjeu de recherche : analyser les conditions de conception et de développement de différents modèles agricoles complémentaires (AE, conventionnelle, etc.)
- Freins à la transition AE :
 - Enjeu : existence d'intérêts et de moyens pour assurer la transition agroécologique.
 - À partir de solutions technologiques existantes et accessibles financièrement.
 - La transition peut être bloquée par des contraintes liées à la structure des actifs financiers et/ou niveau de la dette (surendettement) :
 - Capacité limitée de l'Etat à veiller à l'application de la réglementation environnementale
 - Verrouillage financier lié à l'endettement de producteurs auprès d'acteurs des filières (coopératives)
 - Besoin de revoir l'organisation de cette distribution, afin de faire émerger une masse critique d'acteurs ayant intérêt à la transition écologique et les moyens de l'accomplir.

> Les multiples facettes de l'innovation en AE

- **Innover vers l'AE :**

- Retour vers le futur? une vision réactionnaire ou révolutionnaire de l'agroécologie ?
- Valoriser des pratiques agricoles éprouvées, combinant productivité et préservation des milieux ;
- Besoin de décloisonner et créer de nouvelles communautés d'échange de savoirs ;

- **Enjeu des innovations institutionnelles** : mettre en oeuvre des formes de transversalité dans l'action publique dépassant les logiques de spécialisation

- **Enjeu des innovations organisationnelles** : enrôler l'ensemble des mondes agricoles dans le pari agroécologique en s'appuyant sur des collectifs d'agriculteurs à fédérer.

- **Question de l'échelle** : faire de l'agroécologie à petite échelle a-t-il vraiment du sens ? (Risque de cantonner l'AE dans une niche.)

- Question de la **cohérence** posée par la coexistence des modèles d'entreprises agricoles et des agricultures pour la transition AE

Agroécologie et Marché : un chantier INRAE (2019)

Un alignement de visions en faveur de l'agroécologie au sein des institutions publiques, qu'en est-il des filières ?

M-B. Magrini., A. Alaphilippe, S. Bertagnoli, J-L. Cadore, H. Caillat, F. Carlin, M. Cressent, Ph. Debaeke, L. Delaby, M. Duclos, F. Foucher, B. Julier, C. Larzul, P-E. Lauri, L. Lamothe, B. Lebrete, J. Le Gouis, V. Lullien-Pellerin, M-O. Nozières, S. Prache, M. Renard, C. Sebillotte, C. Schouler, M. Tchamitchian, M. Thiollet-Scholtus, P. This, M. Vandeputte, P. Veysset, H. Lantremange (post-doctorant), V. Saint-Ges, C. Détang-Dessendre

Axes d'analyse des actions structurant une démarche de filière



28 cas d'études illustratifs

MAILLONS ASSOCIÉS

FRUITS
LEGUMES

EA/Coop.,
industriels,
distribution

2018

Pour une AGRICULTURE du VIVANT

2018

oleoZE

LABEL BAS CARBONE

2019

2004

LES CŒURS DE FLEUR COLZA

2004

BLEU BLANC CŒUR

Pour la Terre, les animaux et les hommes

1980

FILIERE QUALITE

ANIMAL FOR FOOD

ELEVAGE LAITIER

2020

REGENERATIVE AGRICULTURE

DANONE

2015

Prosperité

COOPERATIVE LAITIÈRE

GRANDES CULTURES

FSA

FARM SUSTAINABILITY ASSESSMENT

2017 chez Roquette

2008

CHARTRE HARMONY

ELEVAGE

2020

Lapin & Bien

FAVORISEZ L'ENGAGEMENT

2004

Demain la terre

ISSU D'UNE EXPLOITATION EN HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

2020

BIEN CULTIVES

HARICOTS FAVORISEZ

LE NOIR DE BIGORRE AOC

EA/Coop.,
industriels

2018

ELEVAGE PORCIN

Be good

2030

2020

Charte Filières Limagne

2017

CHARTRE SOJA DE FRANCE

VERSION V1 POUR LA CAMPAGNE DE PRODUCTION 2017

2004

Demain la terre

Label Rouge

SECRET DU 13.03.04

AOC Près-Salés du Mont Saint-Michel

EA/Coop.

2014

EQUINE

EquiRES

ENVIRONNEMENT ET BIEN-ÊTRE ANIMAL

2018

AQUACULTURE

AAMP

aguaculture & aquaponie

2018

ELEVAGE OVIN

AGNEAU élevé sur PRÉ - SALÉ

le grévin

2011

HORTICOLE

Plante Bleue

HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

SIQO

Agneau A.O.P. Près-Salés de la Baie de Somme

2010

VITICOLE

VITICULTURE DURABLE EN CHAMPAGNE

2001

VIGNERONS ENGAGÉS

Charte Qualité

1998

TERRA VITIS

HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

COMMUNICATION / MENTIONS DIFFERENCIANTES

➤ Conclusions



- AE comme un cadre d'ensemble
 - Communication plus aisée sur des pratiques spécifiques que sur le terme AE lui-même
 - L'usage courant du terme AE au sein des institutions publiques reste récent
- Principes mis avant : co-construction des connaissances et de valeurs sociales
- La consommation de produits issus de ces démarches reste limitée en parts de marché
 - Problème de pouvoir d'achat, de préférences et de compréhension des consommateurs
 - Mieux mettre en lisibilité ces démarches par la puissance publique
- Nécessité accrue de travailler entre filières et interprofessions le cadre de l'AE
 - Partage de connaissances et d'expériences, croisement des expertises entre domaines de production
- Accompagner ces démarches dans une vision systémique (exploitation agricole et territoire)
 - Intégration du concept d'AE dans le conseil agricole
 - Cahiers des charges : clauses favorisant une approche systémique et adaptation aux contraintes territoriales

Exemple : contractualisation territorialisée via la commande publique

Les Systèmes Alimentaires Territoriaux (SAT)

- Les SAT ont pour but de :
 - inventer/valoriser des modèles de production et de consommation plus respectueux de l'environnement et de la santé,
 - réduire le gaspillage tout au long de la chaîne alimentaire,
 - valoriser les produits locaux dans des filières de proximité,
 - permettre un meilleur partage de la valeur créée dans le territoire

Engagement volontaire des collectivités sur la question alimentaire

- Souvent dans le prolongement des projets de territoire de développement durable (ex: Agendas 21 locaux)
- Mobilisation collective à large échelle: Pacte de Milan (2015), Déclaration de Rennes (ARF, 2014)

Rôle d'impulsion d'acteurs sensibilisés aux enjeux de transition

- Associations porteuses de projets, élus, services impliqués dans l'agriculture ou la restauration scolaire

Opportunités fournies par l'évolution de la politique Ministérielle

- Programme National pour l'Alimentation, 2008
- Appel à projet PAT, 2016
- Etats Généraux de l'Alimentation, 2017

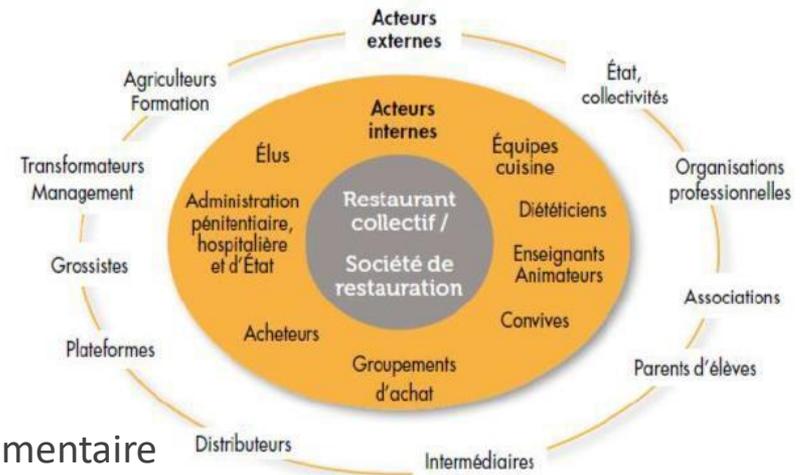


Exemple : contractualisation territorialisée via la commande publique

Le levier de la contractualisation en Restauration Collective (RC)



Inscrire la RC dans une logique de projet mobilisatrice



RC: à l'articulation de différents enjeux et politiques

Engagement volontaire des collectivités sur la question alimentaire

- Pacte de Milan (2015), Déclaration de Rennes (ARF, 2014)

Rôle d'impulsion d'acteurs sensibilisés aux enjeux de transition

- Associations, élus, services impliqués dans l'agriculture ou la restauration scolaire

Opportunités fournies par l'évolution de la politique Ministérielle

- Programme National pour l'Alimentation (2008), Appel à projet PAT (2016), etc.

Carrefour de l'Innovation Agronomique

28/03/2024 / Les innovations organisationnelles pour la transition agroécologique et des systèmes agro-alimentaires durables

Acteurs des PAT et leur place dans les actions de restauration collective

Acteurs investis dans les PAT (de manière significative)	Acteurs qui agissent sur l'axe Restauration collective des PAT	Acteurs absents des actions menées sur la restauration collective dans les PAT
<ul style="list-style-type: none"> • Les collectivités • Les Chambres d'agriculture • Les organismes de développement agricole • Les agriculteurs • La société civile et acteurs associatifs • Le monde de la recherche 	<ul style="list-style-type: none"> • Les collectivités • Les Chambres d'agriculture • Les gestionnaires , acheteurs de la commande publique • Les agriculteurs (à la marge) • Certains acteurs économiques (logisticiens) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les sociétés de restauration collective • Les acteurs de la santé (diététiciens, nutritionnistes) • Autres chambres consulaires

- ✓ La RC mobilise un grand nombre d'acteurs non coordonnés
- ✓ Difficile de ré-ancrer l'alimentation sur le territoire avec la seule RC
- ✓ Création de valeur/richesse relativement limitée sur le territoire
- ✓ La restauration collective (notamment scolaire) est contraignante :
 - Prix relativement bas (contraintes tarifaires), volumes trop faibles
 - Contrainte de la saisonnalité, appel à des cultures spécifiques (légumes de pleins champs)
 - Nécessité d'outils structurants parfois absents sur le territoire (légumerie, etc.) que la RC ne va pas suffire à rentabiliser,

